



PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Basse-Terre, le 27 mars 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus: Le préfet prend un arrêté pour imposer la quatorzaine à toute personne qui entre en Guadeloupe

Le préfet a pris un arrêté pour placer toutes les personnes qui entrent sur le territoire de la Guadeloupe, par voie aérienne ou maritime, en confinement renforcé à leur domicile durant quatorze jours.

Cette quatorzaine est organisée en lien avec la police aux frontières et les autorités sanitaires qui notifient aux voyageurs l'obligation de rester chez soi.

Des contrôles sont menés pour s'assurer que chacun respecte les consignes données.

Toute infraction est passible de sanctions équivalentes à celles en cours sur le confinement.

Le préfet appelle à la responsabilité de chacun. Mieux le confinement sera respecté et moins le virus circulera sur l'archipel. C'est une mesure essentielle pour protéger nos aînés et nos proches et pour se montrer solidaires des équipes soignantes mobilisées ainsi que de tous les personnels qui assurent le maintien d'une activité locale : distribution, transports, maintenance, énergie, eau, communication...

Contact presse :

Service de la communication interministérielle

communication@guadeloupe.pref.gouv.fr

0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971



www.instagram.com/prefet971